

Hermès et LVMH font la paix : plusieurs conseils sur le dossier

Les frères ennemis du luxe enterrent la hache de guerre. Le 2 septembre dernier, le président du tribunal de commerce de Paris a en effet proposé aux deux groupes français LVMH et Hermès une conciliation en vue de mettre un terme aux différents contentieux qui les opposaient depuis 2010 – auxquels Nexgen, Société Générale et CACIB étaient, pour certains, parties –, et qui a été approuvée par les deux sociétés. Pour rappel, le numéro un du luxe LVMH avait fait en 2010 une entrée remarquable à hauteur de 14,2 % du capital de son concurrent, et n'avait cessé dès lors sa course à la prise de contrôle d'Hermès, qui avait par conséquent rassemblé une partie de ses participations dans une holding et verrouillé son capital. Aux termes de la procédure de conciliation, une transaction a été signée par les deux fleurons tricolores

à l'issue de laquelle la totalité des actions Hermès détenues par LVMH, soit 23 % du capital, seront distribuées à ses actionnaires, étant entendu que la société Christian Dior distribuera à ses propres actionnaires les actions qu'elle aura ainsi reçues. LVMH, Dior et Groupe Arnault se sont en outre engagés à ne pas acquérir de nouvelles actions Hermès pour un délai de cinq ans. À l'issue de ces opérations, Groupe Arnault détiendra environ 8,5 % du capital d'Hermès International. Les distributions d'actions devraient être réalisées au plus tard le 20 décembre prochain.

Davis Polk & Wardwell représentait LVMH avec **Georges Terrier**, associé, et **Jérôme Sibille**.

De son côté, Hermès était conseillé par Ginstié Magellan Paley-Vincent avec **Philippe Ginstié**, associé, assisté de

François Devedjian, associé, **Pascal Delclaux**, counsel, et **Pierre Mudet** en droit boursier et corporate, **Catherine Paley-Vincent** et **Xavier Pernet**, associés, et **Rudy Lentini** en contentieux commercial, **Brigitte Berdugo**, associée, en fiscal, et de **François Lépine**, counsel, sur les questions relatives à la CEDH, tandis que Darrois Villey Maillot Brochier agissait aux côtés des dirigeants d'Hermès avec **Jean-Michel Darrois**, **Christophe Ingrain**, **Olivier Diaz** et **Christophe Vinsonneau**, associés.

Paul Hastings assistait, pour sa part, Société Générale avec **Dominique Borde**, associé, et **Jérôme Barzun**.

Enfin, Veil Jourde accompagnait Nexgen avec **Emmanuel Rosenfeld**, associé, et Brandford **Griffith** assistait CACIB avec **Henri Brandford Griffith** et **Diane Pasturel**, associés. ■